

tre de la Justice, il y a quelques jours. Ce dernier, de même que le premier ministre (M. Trudeau), nous ont fait observer que la loi sur l'avortement thérapeutique ayant été modifiée il y a moins d'un an, il ne conviendrait pas de revenir sur cette question avant qu'on ait eu le temps de juger de l'efficacité de la loi modifiée.

Le ministre de la Justice nous a dit qu'il étudierait les statistiques obtenues grâce aux nouvelles procédures d'information prévues par la loi et qu'une fois faite l'évaluation qui s'impose, il prendrait les mesures jugées pertinentes.

(La motion est adoptée et la séance est levée à 10 h 07 du soir.)

---